

PRIME POUR LES SALARIES DU SECTEUR AHI

Certaines associations, dont l'Uniopss, ont fait remonter des questions concernant la prime pour les salariés du secteur AHI pour alimenter une FAQ que produira la DGCS.

1

Vous retrouverez cette contribution [ici](#).

Des questions ont également été remontées à la DGCS dans le cadre de la concertation relative au projet de circulaire budgétaire du médico-social pour 2020.

L'Uniopss a, en outre, formulé plusieurs préconisations telles que :

- Nécessité que cette prime ne vienne pas impacter le budget des associations et leurs structures.
- Il est urgent de décider d'une prime pour toutes les associations de nos secteurs afin de ne pas créer d'inégalités entre les secteurs et les professionnels.
- Le versement de cette prime ne doit pas obérer des mesures de revalorisation des travailleurs sociaux (tant attendues) tous secteurs confondus.
- Nécessité de définir l'objectif de la prime : reconnaître la valeur de l'engagement de tous les professionnels, quelle que soit leur fonction et leur mode d'action mais qui ont permis aux personnes de continuer à être accompagnées et soutenues.
- Nécessité d'avoir un guide explicatif du versement de cette prime (qui fait quoi ? qui verse quoi...).